

DECISION N° 2016-186
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Article 1 :

Donne délégation à M. François CORGNET, Chef de Projets Pôle Foncier pour signer l'acte d'acquisition par l'EPFL sur l'ETAT, de l'ensemble immobilier dit « Cités des Douanes » à YUTZ, cadastré Section 31 n°432 pour 53a 64ca et n°433 pour 12 ca, composé de 2 bâtiments à usage de bureaux et d'habitations (48 logements) et d'un bâtiment à usage de parking, moyennant le prix total de 1 450 000,00 € (UN MILLION QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS).

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUBOL



Fait en un exemplaire,

Pont à Mousson, le 21 OCT. 2016